

Les sanctions administratives communales en Wallonie - Table des matières

Introduction	9
Partie 1. Les sanctions administratives communales, outils de la police administrative	11
1. La police administrative générale ou comment la commune protège-t-elle l'ordre public	11
1.1. Que vise-t-on ?	11
1.2. Que vise l'ordre public ?	14
1.3. Comment se matérialise la police administrative générale ?	18
2. Les sanctions administratives communales	24
3. Mesures de police et sanctions administratives	27
Partie 2. Historique législatif	29
1. La loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes	29
1.1. Insertion d'un nouvel article 119bis	30
1.2. Compétences supplémentaires du collège « des bourgmestre et échevins »	33
1.3. Insertion des articles 134ter et quater dans la Nouvelle loi communale	34
1.4. Introduction de la notion de dérangement public	34
2. La loi du 17 juin 2004 modifiant la Nouvelle loi communale	35
2.1. La dépenalisation de certaines infractions	35
2.2. L'introduction des infractions mixtes	36
2.3. Extension des personnes habilitées à constater les infractions	38
2.4. Application des sanctions administratives communales aux mineurs d'âge de plus de 16 ans	38
2.5. Mise en place d'une procédure de médiation	39
3. La loi du 20 juillet 2005 portant des dispositions diverses	40
3.1. Repénalisation de certains comportements	40
3.2. Extension de la compétence territoriale des agents constatateurs	41
3.3. Modification des délais	41
3.4. Insertion d'une disposition concernant le concours d'infractions	41

3.5. Modification du régime applicable aux mineurs de plus de 16 ans	42
4. La loi du 25 janvier 2007 visant à réprimer le graffiti et la dégradation des propriétés immobilières et modifiant la nouvelle loi communale	42
5. La loi du 25 avril 2007 portant des dispositions diverses (IV)	43
6. Loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales	44

Partie 3. Le régime juridique actuel des sanctions administratives communales

1. Quelles infractions sont visées ?	45
2. Types de sanctions et procédure	47
2.1. Les différents types de sanctions administratives	47
2.2. Procédure applicable aux infractions administratives autres que l’amende	48
2.3. Procédure applicable aux amendes administratives	49
2.4. Le cumul de qualifications ou concours d’infractions	68
2.5. La perception immédiate	70
2.6. Les mesures alternatives	71
2.7. Les mineurs d’âge	73
2.8. Le recours	75
3. Conditions d’exercice applicables aux agents constatateurs et aux fonctionnaires sanctionneurs	76
3.1. Conditions d’accès à la fonction d’agent constatateur	76
3.2. Conditions applicables à la fonction de fonctionnaire sanctionneur	78
4. Les garanties attachées au caractère pénal de la sanction administrative	81
4.1. Les garanties qui doivent être attachées à la prise de décision	81
4.2. Les garanties postérieures à la décision : le recours de pleine juridiction	84

Annexes – Législations applicables

Art. 134 Nouvelle loi Communale	87
Art. 134ter Nouvelle loi communale	87
Article 134quater Nouvelle loi communale	88
Article 135, par. 2 Nouvelle loi communale	88
Loi du 24 juin 2013 sur les sanctions administratives, M.B. 1.7.2013.	89

Arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions minimales en matière de sélection, de recrutement, de formation et de compétence des fonctionnaires et membres du personnel

compétents pour constater les infractions qui peuvent faire l'objet de sanctions administratives communales, M.B. 27.12.2013.	113
Arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions de qualification et d'indépendance du fonctionnaire chargé d'infliger l'amende administrative et la manière de percevoir les amendes en exécution de la loi relative aux sanctions administratives communales, M.B. 27.12.2013.	116
Arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions et le modèle du protocole d'accord en exécution de l'article 23 de la loi relative aux sanctions administratives communales, M.B. 27.12.2013.	120
Arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les conditions particulières relatives au registre des sanctions administratives communales institué par l'article 44 de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, M.B. 27.12.2013.	121
Arrêté royal du 28 janvier 2014 établissant les conditions et modalités minimales pour la médiation prévue dans le cadre de la loi relative aux Sanctions administratives communales (SAC), M.B. 31.1.2014.	124
Arrêté royal du 9 mars 2014 relatif aux sanctions administratives communales pour les infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils fonctionnant automatiquement, M.B. 20.6.2014.	131
Bibliographie	141